

**Circulaire N°DSS/SD1MCGR/2009/308 du 8 octobre 2009 relative à l'admission ou au renouvellement d'une affection de longue durée hors liste au titre de l'article L. 322-3 4° du code de la sécurité sociale**

08/10/2009

La présente circulaire vise à proposer un arbre décisionnel destiné aux médecins conseils lors de l'admission et du renouvellement de l'exonération de la participation des assurés au titre des affections de longue durée (ALD) hors liste.